

Recensement citoyen

Commune de Retiers

Vous avez entre 16 et 25 ans ? La journée défense et citoyenneté (JDC) vous concerne !

La journée défense et citoyenneté

La JDC permet de vous informer sur vos droits et devoirs en tant que citoyen, ainsi que sur le fonctionnement des institutions. Pour réaliser cette journée, il faut dans un premier temps se faire recenser à la mairie.

Comment se faire recenser ?

Tout jeune français âgé de 16 ans révolus doit faire la démarche de se faire recenser auprès de sa mairie (sur place ou en ligne). Le recensement permet à l'administration de convoquer le jeune pour qu'il effectue la journée défense et citoyenneté.

En savoir

Un renseignement ?

Mairie de Retiers

02 99 43 51 41

rgba(255,255,255,1)